



VOTRE IDENTITÉ

Complétez ici vos données (personne physique qui remplit ce formulaire pour rechercher un avoir dormant) :

Adresse e-mail _____

N° de téléphone _____

N° de RN _____

Et/ ou remplissez les champs ci-dessous :

Nom _____

Rue _____ N° _____

Code postal _____ Ville _____

Pays _____

Date de naissance _____

RECHERCHE D'UN AVOIR DORMANT POUR UNE AUTRE PERSONNE (optionnel)

Complétez seulement ceci quand vous recherchez un avoir dormant pour une autre personne que vous. Vous pouvez uniquement faire des recherches pour quelqu'un d'autre si vous pensez avoir un intérêt légal. Le fait de compléter et de signer ce formulaire équivaut à une déclaration sur l'honneur.¹

Nom + Prénom _____

N° de RN _____

Date de naissance _____

Cochez ici votre intérêt légal par rapport à la personne ci-dessus :

Intérêt légal conjoint survivant héritier réservataire (enfants sinon parents)

autres héritiers légaux (frères, soeurs, oncles, tantes, mais uniquement si le défunt n'a aucun enfant ou parent en vie)

mandataire (avocat, huissier de justice, notaire, ...) héritier testamentaire (légataire)

autre : _____



Besoin d'aide pour remplir ce formulaire?

info.cdcdck@minfin.fed.be

(32) (0)257 741 10 (tous les jours ouvrables de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h)



DONNÉES AVOIR DORMANT (optionnel)

Complétez ici les données potentiellement connues relatives à l'avoir dormant (numéro de compte, banque, numéro de police, ...).

Information sur
l'avoir dormant

DÉTAILS DE PAIEMENT

Complétez ici le numéro de compte sur lequel les avoirs dormants potentiels pourront être versés.

IBAN

Titulaire du compte

SIGNATURE

Votre signature est obligatoire pour faire une recherche potentielle. **Une copie recto-verso de votre carte d'identité est également obligatoire !**

Fait le

à

Signature
(obligatoire)

Merci d'envoyer le formulaire complété à l'adresse suivante :
info.cdcck@minfin.fed.be

1. Tout abus de recherche tombe sous l'application de l'article 550 bis du code pénal et peut entraîner une peine de prison et une amende ou une de ces deux peines.
Les demandes de recherches donnent uniquement lien à l'ouverture d'un dossier et à la conservation des données remises que si un fonds dormant est effectivement trouvé.